

*Dossier suivi par :*

Nicolas CATZARAS, Secrétaire Général, [ncatzaras@fmsh.paris](mailto:ncatzaras@fmsh.paris)

Caroline GERBAUD, Assistante du Secrétaire Général, [cgerbaud@msh-paris.fr](mailto:cgerbaud@msh-paris.fr)

01 40 48 64 22

## **Avis d'appel à candidatures**

-

### **Présidence et vice-présidences du Directoire de la FMSH**

**Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 24 mai 2019, 12h.**

-

**La FMSH, fondation reconnue d'utilité publique et de droit privé, a pour but de promouvoir, à l'échelle du monde, l'étude des sociétés humaines et des sciences humaines et sociales pour elles-mêmes ainsi que dans leurs relations avec les autres champs du savoir.**

#### **Son action s'exerce :**

- Par l'accueil et le développement d'infrastructures ou d'instruments collectifs de travail dont la vocation est de soutenir et de concourir à la production scientifique.
- Par l'internationalisation des sciences humaines et sociales qu'elle favorise au service des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des communautés scientifiques et des chercheurs.
- Par la diffusion des connaissances et la valorisation de la recherche par tous les outils, compétences et moyens dont elle dispose ou qu'elle fédère en privilégiant l'interdisciplinarité, l'ouverture internationale, et en s'engageant pleinement dans l'ère numérique.

La FMSH dispose par ailleurs de la capacité d'accueillir des fondations sous égide, qui ont un lien avec son objet social.

Elle dispose d'un budget annuel de 16 à 17 millions d'euros, dont plus de la moitié provient d'une dotation globale de fonctionnement procurée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle se compose de 171 personnes qui représentent 140 « équivalents temps plein » (ETPT). 75% sont des salariés de droit privé, 25% des fonctionnaires dont le poste est à la fondation.

#### **Sa gouvernance est organisée autour de trois instances :**

- Un Conseil de surveillance, composé de 15 membres, auquel participe un ou une commissaire du gouvernement représentant l'Etat.
- Un Conseil scientifique international composé d'au moins 11 membres qui émet un avis sur les grandes orientations scientifiques de la Fondation et présente un rapport d'évaluation des activités scientifiques au Conseil de surveillance.

- Un Directoire de trois à cinq personnes (dont seules trois au maximum peuvent être rémunérées en tant que mandataires sociaux, sous un plafond limité par les textes<sup>1</sup>). Le Directoire, organe collégial, est présidé par l'un de ses membres qui est nommé après approbation du ou des Ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche et dispose de délégations spécifiques de la part du Conseil de surveillance. Le rôle du Directoire est à la fois d'assurer l'élaboration de la stratégie, et d'assurer la direction générale de l'institution dans la gestion et la mise en œuvre des orientations stratégiques sur lesquelles le Conseil de surveillance s'est prononcé. La durée du mandat des membres du Directoire et de son président est de quatre ans, renouvelable une fois.

### Processus de recrutement

Le ou la candidat(e) à la présidence du Directoire se présente avec un projet et une équipe de 2 à 4 personnes qui seront, le cas échéant, ses vice-président(e)s. Le ou la candidat(e) soumet son profil (curriculum vitae), un projet stratégique et son équipe au Conseil de surveillance avant le vendredi 24 mai 2019, 12h00 (dépôt des candidatures auprès du secrétariat général en version papier). Il ou elle sera **auditionné(e) formellement le 13 juin 2019**. Les membres de l'équipe du ou de la candidat(e) à la présidence seront également auditionnés individuellement à cette même date. Le Conseil de surveillance pourra refuser la nomination de tel ou tel membre de l'équipe du ou de la candidat(e) pressenti(e) à la Présidence ou émettre des suggestions pour étoffer l'équipe.

### Compétences et qualités recherchées pour la présidence du Directoire

- Etre une personnalité scientifique française ou étrangère, du monde de la recherche en SHS :
  - Avoir fait partie de jurys de thèse ;
  - Avoir publié des livres et articles dans des revues à Comité de lecture en français ou en langues étrangères ;
  - Diriger ou avoir dirigé des recherches.
- Disposer d'une expérience professionnelle à l'international
  - Bénéficier d'un réseau et d'une reconnaissance scientifiques internationaux susceptibles d'être mis au service de la FMSH ;
  - Maîtriser au moins le français et l'anglais ;
  - Avoir eu une expérience de la recherche hors de France;
  - Maîtriser les dispositifs de financement de la recherche internationale.
- Avoir une sensibilité pour l'interdisciplinarité
  - Au sein des SHS
  - Avec les autres disciplines

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article 261, 7-1° d du Code général des impôts, la FMSH peut rémunérer trois de ses dirigeants. Les modalités et le montant de leur rémunération sont définis dans l'acte de nomination voté par le Conseil de surveillance, après avis conforme du commissaire du gouvernement. Ces montants suivent l'évolution des dispositions fiscales, notamment celles relatives aux plafonds de rémunération autorisés.

Enfin, les dirigeants de la fondation sont soumis au statut de mandataires sociaux dont les droits et obligations peuvent mettre en cause leur responsabilité personnelle, civile et pénale, Art. 1984-1992 du Code Civil

- Connaître le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, français et international, public ou privé, aussi bien que les processus politico-administratifs publics, être capable de travailler en réseau avec les différentes parties prenantes des alliances auxquelles appartient la Fondation
- Avoir une expérience de direction d'un établissement de recherche et de management des équipes

### **Le dossier de candidature doit comporter :**

#### **❖ Pour le candidat à la présidence**

- Un curriculum vitae ;
- Un projet scientifique et une vision stratégique pour la FMSH en langue française (20,000 - 40,000 signes) ;
- Une présentation de l'équipe de vice-président(e)s dont la candidate ou le candidat souhaite s'entourer.

#### **❖ Pour les membres de cette équipe, candidats à la vice-présidence**

- Il est rappelé que chaque candidat à la présidence présente une équipe, sans panachage : il ne peut donc y avoir de candidature à titre individuel et hors d'une équipe pour les postes de vice-président(e)s.
- Chacune ou chacun de ces derniers présentera un dossier comportant :
  - une déclaration explicite et personnelle de candidature confirmant l'appartenance à l'équipe présentée,
  - un curriculum vitae,
  - une lettre de 10,000 signes maximum permettant au Conseil de surveillance de comprendre comment les compétences scientifiques et/ou de gestion du candidat à la vice-présidence renforcent ou complètent le profil de la candidate ou du candidat à la présidence.

Sur demande auprès du Secrétaire Général, les statuts et règlement intérieur, les deux derniers rapports d'activité, les deux derniers comptes certifiés de la fondation pourront être communiqués.

Les dossiers devront parvenir au secrétariat général de la FMSH, soit sous format papier, soit sous format électronique (à l'adresse générique suivante : [candidature-directoire@msh-paris.fr](mailto:candidature-directoire@msh-paris.fr)) **avant le vendredi 24 mai 2019, 12h00**, délai de rigueur.

**Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH)**

**Secrétariat Général (3<sup>ème</sup> étage, bureau A3-32)**

**54 boulevard Raspail**

**75006 Paris**

**Tel : 01 40 48 64 22**

**[ncatzaras@fmsch.paris](mailto:ncatzaras@fmsch.paris)**

**[cgerbaud@msh-paris.fr](mailto:cgerbaud@msh-paris.fr)**